

Présence accidentelle d'esturgeons exotiques aux abords du Bassin d'Arcachon

Les fortes pluies enregistrées les 10 et 11 mai 2020 ont conduit au débordement de plusieurs cours d'eau du Sud Gironde. Dans ces conditions, **des piscicultures implantées à Villandraut dans le bassin du Ciron, affluent de la Garonne, ou à Biganos dans le bassin de la Leyre ont été inondées laissant échapper les poissons d'élevages, dont certains sont exotiques.**

Les services de l'État et l'Office Français de la Biodiversité, alertés par les gestionnaires des piscicultures, se sont rendus sur sites pour constater les dégâts.

Les esturgeons élevés dans ces piscicultures n'appartiennent pas à des espèces présentes naturellement dans nos eaux mais ils peuvent s'y acclimater. Il s'agit principalement d'esturgeons sibériens (*Acipenser Baeri*) mais aussi d'esturgeons du Danube (*Acipenser gueldenstaedtii*). Cela a déjà été observé lors d'échappements plus anciens en Garonne et Dordogne où l'espèce sibérienne inféodée aux eaux douces a pu survivre plusieurs années sans toutefois s'y reproduire.

Les esturgeons sibériens emportés dans le Bassin d'Arcachon ne supportent pas la salinité des eaux et peuvent se retrouver échoués sur les rives du bassin. C'est ce qui explique que des promeneurs aient pu observer des spécimens d'esturgeons morts sur les plages de la lagune.

Ces poissons échappés des piscicultures ne doivent pas être confondus avec l'esturgeon européen (*Acipenser sturio*). L'estuaire de la Gironde, la Garonne et la Dordogne abritent les derniers spécimens de cette espèce protégée en voie de

disparition.

La reconnaissance des espèces n'est pas facile et demande le regard d'un expert. Par souci de préservation de l'esturgeon européen, il est donc demandé à tous les pêcheurs de relâcher vivants tous les esturgeons qui seraient pris, quelle que soit l'espèce. Enfin toutes les observations d'esturgeon en milieu naturel peuvent être déclarées sur le site : www.sturio.fr.